

Annexe  
du PLU

ARRÊTÉ DU MAIRE  
N°. 2017-148

**Nature :** Mise à jour du Plan local d'Urbanisme

**Objet :** Servitudes d'Utilité Publique de canalisation de transport de matières dangereuses

Le Maire de CIVRIEUX D'AZERGUES,

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-43, L. 152-7, L. 153-60, R. 151-51 et R.153-18 ;

VU l'arrêté préfectoral n°69-2017-03.21.015 du 21 mars 2017 instituant des Servitudes d'Utilité Publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé sur la commune de Civrieux d'Azergues ;

VU le P.L.U approuvé le 19 janvier 2009 ; modifié le 13 novembre 2013, le 23 avril 2015 et le 13 avril 2017 ;

VU la fiche code ISc et le plan, ci-annexés ;

ARRÊTE

**Article 1 :** le PLU de Civrieux d'Azergues est mis à jour à la date du présent arrêté afin de prendre en compte les Servitudes d'Utilité Publique instituées autour des canalisations de transport de matières dangereuses.

L'annexe Servitudes d'utilité publique, jointe au dossier d'approbation du Plan Local d'Urbanisme, est complétée par l'ajout de pièces suivantes :

- Un arrêté préfectoral (détermination des distances de sécurité) ;
- Une fiche des servitudes ISc ;
- Un plan des servitudes au format A3.

**Article 2 :** la mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie.

**Article 3 :** le présent arrêté sera affiché en mairie pendant 1 mois.

**Article 4 :** Une copie du présent arrêté, accompagnée de l'annexe Servitudes d'utilité publique (fiche et plan), sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône.

Fait à Civrieux d'Azergues,

Le 7 Décembre 2017

Le Maire  
Signature :





## SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

**Commune de :** **CIVRIEUX-D'AZERGUES**

**Saisie le :** 04/08/2017

**Servitude :** **ISc** Servitudes d'utilité publique relatifent à la maîtrise de l'urbanisation en raison des dangers et des inconvénients présentés par les canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques.

**Référence (s) :**  
Code de l'environnement : art L.555-16, R555-30 et R.555-31, R.555-39, R.555-46 ;  
Code de l'urbanisme : art L.101-2, L.132-1, L.132-2, L.151-1 et suivants, L.153-60, L.161-1 et suivants, L.163-10, R.431-16 ;  
Code de la construction et de l'habitation : art R.122-22 et R.123-46.

**Service(s) responsable(s) :**  
GRTgaz  
Immeuble Bora  
6 Rue Raoul Nordling  
99277 BOIS COLLOMBES Cedex  
Tél :

**Acte(s) institutif(s) :** A.P. n°69-2017-03-21-015 du 21/03/2017 - RAA n°69-2017-033 du 03/04/2017.

**Caractéristique(s) :**  
Servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé pour la commune de Civrieux d'Azergues.  
Ouvrages traversant la commune :  
- Triangle Lyonnais (DN 300).  
Pas d'installations annexes situées sur la commune.  
Ouvrages ne traversant pas la commune mais dont les zones d'effets atteignent cette dernière :  
- Antenne de Tarare (DN 200).  
Pas d'installation annexe situées sur les communes limitrophes dont les zones d'effets atteignent la commune.